

TRAIT D'UNION N°26

R
É
V
E
N
A
N
S

Les informations municipales

Juin 2013

Photo : Juin 2013 - Le cœur du village

Infos Pratiques

MAIRIE

Mairie de TRÉVENANS

3, Rue du Canal 90 400 TRÉVENANS

Téléphone : 03 84 29 42 97 Fax : 03 84 29 71 51

Adresse Internet : mairie.trevenans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

	Matin		Après midi	
	Ouverture	Fermeture	Ouverture	Fermeture
Lundi	9h00	12h00	Fermé	
Mardi	9h30	12h00	13h30	17h00
Mercredi	9h30	12h00	13h30	17h00
Jeudi	Fermé		13h30	17h00
Vendredi	9h30	12h00	13h30	17h00
Samedi	9h00	12h00	Fermé	

CARTE D'IDENTITÉ : validité → 10 ans

Délai d'obtention → 1 mois

Coût → Gratuit (Sauf en cas de perte ou de vol : 25€)

ATTENTION: Délais prolongés en période de congé. (*Juillet-Août et fin d'année*)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE :

Trévenans n'est pas équipé pour répondre aux demandes.

Les communes suivantes, du Territoire de Belfort, peuvent recevoir votre demande : BEAUCOURT, BELFORT, DANJOUTIN, DELLE, FONTAINE, GIROMAGNY, GRANDVILLARS, OFFEMONT, ROUGEMONT LE CHATEAU.

Coût du passeport : 20€ pour un mineur de moins de 15 ans, 45€ pour un mineur de 15ans et plus, 89€ pour une personne majeure.

Nouveaux arrivants à Trévenans :

**La Municipalité est heureuse de les accueillir
et leur souhaite la bienvenue.**

Trait d'Union, journal d'information de la Municipalité, est destiné à apporter des informations utiles sur la vie dans notre village.



LE MOT DU MAIRE

Après trois ans de travaux et bien des perturbations, nous arrivons au terme de notre projet "CŒUR DU VILLAGE". Bien que certains aient trouvé cela inutile, trop cher, nous ne pouvons que constater de nettes améliorations : L'augmentation de l'espace, la création des places de stationnement, une meilleure fluidité de la circulation et, principalement, la sécurisation des abords de l'école primaire.

Nous arrivons à la fin des procédures pour l'établissement du PLU. L'enquête publique s'est achevée le 10 juin 2013 à 12h.

Un bon nombre de personnes sont venues noter leurs remarques lors de cette procédure. Toutes ces observations seront prises en compte et seront analysées par les services habilités

Une ouverture de classes à TREVENANS est prévue, à la rentrée prochaine, pour les enfants nés en 2010, qui seront en âge de commencer leur scolarité en maternelle. Le comptage des naissances des enfants sur les deux communes, Trévenans et Châtenois les forges fait apparaître un nombre important d'inscriptions. Cette situation a contraint le syndicat de l'école maternelle "FRANCOISE DOLTO" à trouver une solution pour accueillir tous ces nouveaux élèves. Après plusieurs hypothèses, l'option a été de positionner un préfabriqué de type ALGECO, à côté de notre école primaire de TRÉVENANS, qui recevra les "petits moyens" de notre commune. Ce module comprendra une classe, des sanitaires et une petite salle pour la sieste des petits. Les exercices de motricité se dérouleront dans la grande salle communale.

Après un hiver trop long et rigoureux, nous espérons un agréable printemps. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Cette longue période n'a pas favorisé la mise en place du fleurissement, l'achèvement de nos travaux et l'entretien des espaces verts. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé l'appui d'un employé supplémentaire pour deux mois afin de rattraper ce retard.

Le Maire
Pierre BOUCON

Le 8 Mai, anniversaire de l'Armistice...

Trévenans a célébré, le 8 Mai 2013, l'anniversaire de la capitulation de l'Allemagne à la fin de la guerre 39/45.

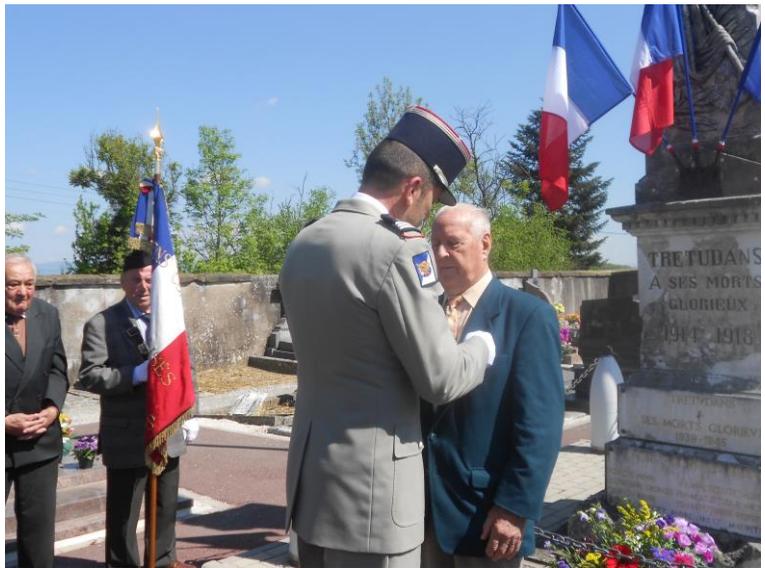


Les habitants sont venus se recueillir au monument situé au cimetière de Trévenans. Les Honneurs ont été rendus à tous les combattants morts pour la France et la Liberté.

Discours de Mr le Maire et de Mr Édouard ZISKA, Président des anciens combattants.

A l'occasion de cette manifestation, Edouard ZISKA a été décoré de la Médaille Militaire, la plus haute distinction militaire juste avant la Légion d'Honneur, au regard de son activité de résistant et d'une blessure de guerre durant la dernière guerre mondiale.

La médaille lui a été remise, au nom du Président de la République par Jean-François COURTOT, enfant du village et médaillé militaire.



Edouard Ziska est resté fidèle à ses engagements en présidant aujourd'hui l'association des anciens combattants de Trévenans

Le courage d'Edouard Ziska

La célébration du 8 mai commémorant la fin de la seconde guerre mondiale a été l'occasion de décorer de la médaille militaire le Président des anciens combattants de Trévenans, Edouard ZISKA. Durant le conflit, Edouard ZISKA a fait partie de la Résistance. *"Je servais les maquis en armes et ravitaillements" explique-t-il."*

A l'époque, il a 16 ans. Avec son frère Michel, de 6 ans son aîné, il entre dans la Résistance *"Il y avait un détachement du maquis d'Ecot qui avait été installé à Dorans pour faire du sabotage sur les lignes de chemin de fer qui allaient en Allemagne..."* Juché sur son vélo, il part tous les soirs avec son frère Michel, apporter aux Résistants de quoi tenir...

Le 22 juin 1944, au carrefour qui du centre du village permet de se rendre à Moval, les 2 frères croisent un barrage. *"Quand on a vu le camion allemand au travers de la route, nous avons fait demi-tour"* raconte-t-il. *"Les allemands nous ont tirés dessus. J'ai reçu une balle explosive dans la cuisse mais mon frère est tombé. Il a été ramassé par les Allemands, on ne l'a jamais revu..."*

Edouard réussi à se sauver. Il est caché dans

un premier temps dans une maison de résistants et sera soigné par madame ZEDZEF, une chef infirmière de Montbéliard. Il changera plusieurs fois de cachette durant sa convalescence grâce à un réseau de familles qui faisaient toutes partie de la Résistance.

Mercredi matin, après avoir rendu hommage à ses compagnons d'armes et déposé une gerbe au monument aux morts, Edouard ZISKA s'est vu remettre la médaille militaire par



■ E ZISKA reçoit la médaille militaire

Jean François COURTOT capitaine de l'armée.

Ce ne sont pas les premières médailles qu'il reçoit. Sur son revers, la médaille du combattant, celle de la Résistance, du blessé de guerre, du chevalier de l'ordre national du Mérite, de reconnaissance de la Nation et aujourd'hui la médaille militaire.

Soixante-huit ans après, c'est un juste hommage qui est rendu au courage d'un homme qui n'était à l'époque qu'un adolescent.

Notre bulletin se devait de lui rendre cet hommage...

Le 2 Juin 2013, Vide Grenier à Trévenans

Après un petit brouillard matinal, le soleil s'est mis de la partie et ce fut, dans l'ensemble, une belle journée.

Comme à l'accoutumée, beaucoup d'exposants et l'arrivée du soleil a encouragé les sorties d'où une grande affluence en fin de matinée et l'après-midi.



Tôt le matin, les exposants se sont mis en place, et déjà quelques matinaux courageux ont pu fouiner et chiner... les habitués le savent : "les bonnes affaires se trouvent de bonne heure..."

Les exposants étaient répartis depuis la mairie jusqu'au local communal, la circulation étant coupée sur la Rue du Canal pour éviter les accidents.



Félicitations aux dirigeants et à tous les bénévoles de "Sports Loisirs" pour l'organisation sans faille de cette manifestation, et **rendez-vous à l'année prochaine sous un soleil radieux.**

Buvette et restauration étaient assurées par Sports Loisirs Trévenans "Amicale Animation".

Fête des voisins 1^{er} Juin 2013

Certains problèmes contribuent-ils à l'ouverture sur les autres...?

Nous l'avons vécu dans notre quartier du sud de Trévenans...

Alors qu'un temps pluvieux incitait chacun à rester chez soi, la neige de mars 2006 nous a rassemblés autour de nos pelles respectives.

Chacun commençant par "déblayer" devant sa porte, nous étions arrivés péniblement, à la route, pour nous apercevoir que l'un des chemins était plus long que les autres.

Un élan de solidarité, chacun s'y mettant, cela a vite été réglé, Ensuite, nous nous étions retrouvés autour d'un apéritif très sympathique, fatigués mais heureux d'avoir œuvré TOUS ensemble.

Entraide et Solidarité, une bonne recette pour l'Amitié,



De la bonne humeur malgré le mauvais temps... Hè !!! Sacrée météo ???

C'est ainsi que, depuis ce jour là, nous nous retrouvons petits et grands, chaque année en juin. 2 familles prennent en main, à tour de rôle, l'organisation d'un repas convivial, dans une grange ou un garage...

**Un bon esprit de voisinage et de solidarité s'est développé...
et pour longtemps j'espère !**

Tout au long de l'année, chacun y pense ... à la prochaine fois !!!...

Les Rendez vous

Le 13 juillet, en alternance avec Châtenois les Forges,
le 13 juillet 2013 aura lieu à Trévenans...



Stéphane COURTOT-RENOUX
et son orchestre...

Toujours une belle prestation
qui ravit les participants.

(N'oubliez pas de réserver vos repas)

Fête de l'école primaire: La fête de l'école primaire de Trévenans aura lieu le 28 Juin, à la salle communale à partir de 18h00. Venez nombreux, c'est un encouragement aux bénévoles qui préparent cette fête et une récompense pour les enfants.

Concours de pêche au coup le 22 septembre, Trévenans :

Au profit de l'Association "Vaincre la Mucoviscidose", l'AAPPMA de Trévenans organise un concours de pêche au coup aux étangs.

Contactez le Président : Guy TAQUARD 06 07 41 10 41
gtaquard@logexpressinter

Sports loisirs section "MARCHE détente"...

2 mercredis après-midi par mois, ils et elles se retrouvent pour un circuit découverte aux environs de Trévenans (10 à 12 kms quand même) avec pour seul objectif :

Une bonne après midi de détente...



Pour tout renseignement sur les dates et les horaires
Contactez Philippe VAURIE : 03 84 29 44 87

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 16 NOVEMBRE 2012

I) PRÉEMPTION TERRAINS RFF

Suite à la déclaration d'aliénation du 25/09/2012 établie par la SCP Welfele-Pichelin et Taczanowski concernant la vente de terrains RFF au bénéfice de deux acheteurs potentiels suivants :

- SCI DU BARCOT (60 080 € pour 1502 m²)
- Mr et Mme JANISZEWSKI Jean André (57 160 € pour 1429 m²)

Le Maire, en accord avec le Conseil Municipal du 31/08/2012, a décidé de préempter ces terrains le 02/10/2012.

Lors de sa séance du 31/08/2012, le Conseil Municipal avait décidé de proposer à RFF d'acheter ces terrains.

Le Maire donne lecture d'un article de journal en date du 19/01/2012, citant les propos de RFF souhaitant permettre aux acteurs du développement local (collectivités, aménageurs, organismes de logements sociaux, d'utiliser leurs terrains pour faire naître des projets profitant au plus grand nombre.

Décision du Conseil : Le Conseil Municipal est surpris de ne pas avoir été consulté prioritairement par RFF et par conséquent être obligé de passer par une préemption.

Dans le cas d'une obligation de réaliser un projet, le Conseil Municipal est favorable à acquérir ces terrains.

II) AVIS SUR DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRÉSENTÉE PAR LE GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE "PÔLE LOGISTIQUE HOSPITALIER NORD FRANCHE-COMTÉ" POUR L'EXPLOITATION D'UNE BLANCHISSERIE A TRÉVENANS

Les conseils municipaux des communes de TREVENANS, BERMONT, SEVENANS, MOVAL et BOUROGNE dont une partie de leur territoire est située dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du Pôle Logistique appelé "Carré Médián", sont appelés à donner leur avis sur la demande d'enregistrement présentée par le Groupement de Coopération Sanitaire "Pôle Logistique Hospitalier Nord Franche-Comté".

Le Maire signale qu'une consultation du public aura lieu du lundi 26/11/2012 au samedi 22/12/2012 inclus en mairie de Trévenans avec mise à disposition du dossier d'enregistrement et registre des observations.

Décision du Conseil : Le Conseil Municipal notifiera sur le registre d'enquête les mêmes observations que celles apposées pour le TGV, A36, à savoir qu'il sera vigilant sur les problèmes d'eaux pluviales rencontrés sur la commune ainsi que sur le flux de circulation routière.

III) TARIFS NETTOYAGE FORÊT COMMUNALE 2012/2013

Rappel des tarifs 2011/2012 :

<i>Quartier</i>	<i>9,30 €/stère</i>
<i>Rondin</i>	<i>4,60 €/stère</i>

Décision du Conseil : Accord pour appliquer les tarifs proposés par le Maire, à savoir :

Quartier	9,50 €/stère
Rondin	4,70 €/stère

IV) AMENDES DE POLICE - RÉPARTITION 2013

Dossier à faire parvenir au Conseil Général pour le 15/02/2013 dernier délai. Le Maire propose d'inscrire la phase 3 du Cœur du Village qui concerne la poursuite de la sécurisation du périmètre de l'école primaire et la mise en conformité de deux arrêts de bus.

Décision du Conseil : Accord pour inscrire la 3^{ème} phase du Cœur du Village ; montant de la subvention susceptible d'être accordée 7 500 €

V) LOCATION DROIT DE CHASSE

Le contrat de chasse prend fin au mois de juillet 2013.

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas reconduire ce droit de bail à l'ACCA (montant du bail insignifiant...)

Décision du Conseil : à l'unanimité, Non-reconduction du droit de bail à l'ACCA. Un courrier notifiant la décision du Conseil Municipal sera transmis à Mr MAINIER, Président de l'ACCA.

DIVERS

1. Problème d'insalubrité et de sécurité au bâtiment du tennis : les employés communaux seront chargés de cloisonner les fenêtres. Un système de vidéosurveillance avec caméra sera installé aux abords de l'atelier municipal.
2. Christian STREHL se propose de surveiller les travaux faits par les artisans au cimetière.

3. Mr le Maire revient sur l'établissement d'un plan communal de sauvegarde (PCS) créé par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13/08/2004. Ce plan est obligatoire dans les communes dotées d'un PPRI approuvé. Il permet de s'organiser pour faire face à tous les événements qui peuvent frapper la commune en affectant la population (délib.47/2011 du 21/10/2011). Une commission sera créée pour travailler sur ce plan : BOUCON Pierre, **Catherine COURTOT rapporteur**, Gilles STEVENOT, CLAVEQUIN Jean-Pierre, CANAULT Christian, STREHL Christian et GAUTHIER Jacques.
- Le Maire souhaiterait que ce plan soit opérationnel en octobre 2013.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 29 NOVEMBRE 2012

I) DÉLIBÉRATION D'ARRÊTÉ DU PROJET DE P.L.U

(PLAN LOCAL D'URBANISME)

Présentation et rappel de la procédure faite par Mr Bernard CHRISTEN

- Le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du PLU le 08 juillet 2011 et a fixé les modalités de concertation.
- Un premier débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable a eu lieu le 30 mars 2012 en Conseil Municipal.
- Les moyens d'information utilisés comprennent
 - l'affichage de la délibération prescrivant l'élaboration du PLU pendant toute la durée des études nécessaires
 - 10 réunions de travail de l'équipe municipale
 - 3 réunions avec Personnes Publiques Consultées le 30/03/2012, le 19/06/2012 et le 22/11/2012
- Les moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :
 - 1 réunion publique d'information annoncée dans la presse et de débat le 23/03/2012 sur le diagnostic, le PADD.
 - Mise à disposition du public des dossiers d'études en mairie avec un cahier de remarques et de doléances. Possibilité de rencontrer Monsieur le Maire pour toutes personnes le désirant.
 - Mise à disposition de l'ensemble des éléments d'études et mail de contact (questions/réponses/remarques/propositions) sur le site internet « PLU de Trévenans » à l'adresse <http://trevenans.pragma-scf.com>

Cette consultation a permis une large diffusion de l'information.

Outre des demandes d'éclaircissement qui ont été satisfaites, le projet de PLU n'a soulevé aucune remarque ou remise en cause particulière.

Décision du Conseil : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, tire le bilan de cette concertation et arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme et précise que ce projet sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques,
- aux communes limitrophes et aux organismes qui ont demandé à être consultés,
- aux présidents d'association agréée qui en feront la demande.

Pour Information :

- 10 janvier désignation d'un commissaire enquêteur
- Enquête publique du 02 mai 2013 au 10 juin 2013 inclus

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL **du 21 DÉCEMBRE 2012**

I) CONTRAT ABATTAGE DE GRUMES 2012/2013

Offre de l'entreprise GOBERVILLE Ph., domiciliée à SAULNOT (70).

Rappel du tarif 2011/2012 : 12,50 € HT/m3 de grumes façonnés et 26 €/m3 de stères façonnés

- Offre pour 2012/2013 : 12,50 € HT/m3 de grumes façonnés et 26 € HT/m3 de stères façonnés.

Parcelles 11 et 17 Volume présumé : environ 100 m3 de grumes

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour valider l'offre proposée par l'entreprise GOBERVILLE. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

II) CONTRAT DE DÉBARDAGE DE GRUMES 2012/2013

Offre de l'entreprise PETEY Gilbert, domiciliée à BUC (90)

Rappel du tarif 2011/2012 : 7,15 € HT/m3 et 61 € HT HT/heure pour le câblage.

- Offre pour 2012/2013 : 7,32 € HT/m3 et 61 € HT/l'heure pour le câblage. Volume présumé : 100 m3

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour l'offre proposée par l'entreprise PETEY Gilbert. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat correspondant.

III) DEVIS D'ASSISTANCE A L'EXPLOITATION DES BOIS FACONNÉS ET CUBAGE COUPE 2012/2013

Devis proposé par les services de l'ONF pour un montant prévisionnel de 568 € HT soit 679,33 € TTC ; cette opération concerne les parcelles 11 et 17 dont l'estimation de cubage est de 100 m3.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour valider le devis proposé par les services de l'ONF.

IV) AUGMENTATION DES TARIFS DU PÉRISCOLAIRE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2013

En accord avec Châtenois-les-Forges, le Maire propose d'augmenter les tarifs de la restauration, de 2,64 % à compter du 1^{er} janvier 2013 uniquement pour les familles QF3 et HQF. Pour l'accueil le mercredi et afin de répondre à la demande des parents, il est proposé de facturer à l'heure.

Rappel de la date de la dernière augmentation : 1^{er} septembre 2011

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

V) RENOUELEMENT DU CONTRAT GROUPE "ASSURANCES COLLECTIVES" 2013-2015

Le Conseil Municipal avait précédemment chargé le Centre de Gestion de négocier un nouveau "contrat groupe d'assurance" destiné à couvrir les frais induits par la couverture sociale des agents territoriaux.

Le Centre de Gestion a mené cette négociation selon la procédure du marché négocié. Ce processus s'est achevé en novembre 2012 par l'attribution du marché à la compagnie d'assurance « CNP ».

Le marché sera attribué pour 3 années du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015. "CNP" s'est engagée à fournir pendant cette période une couverture intégrale pour chaque catégorie d'agents territoriaux, sans augmentation de taux pendant les 3 années de couverture du marché.

- Le taux proposé pour la couverture des agents IRCANTEC est de 1,15 %
- Le taux proposé pour la couverture des agents CNRACL est de 6,80 %

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

DIVERS

- Le Maire informe qu'il a consulté ce jour un autre avocat (Me KERN) pour discuter de la décision du Tribunal Administratif concernant la préemption des terrains RFF. Me KERN s'engage à assister juridiquement la commune afin de rédiger correctement les différents points relatifs au droit ; une convention sera proposée à la commune.
 - Catherine COURTOT et Christian CANAULT rapportent les problèmes rencontrés par les scolaires empruntant les bus OPTYMO. Depuis Belfort, les enfants mettent une heure pour arriver à Trévenans, les bus étant surchargés (le Maire précise que Mr PROUST, Président du SMTC, n'a toujours pas répondu à la demande des habitants de Trévenans Sud).
 - La station de lavage DUSSO doit fonctionner uniquement de 6 h à 22 h suivant l'autorisation inscrite sur son Permis de Construire.
-

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 25 JANVIER 2013

I) MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE

Par délibération n° 18/2012, le Conseil Municipal avait accepté de reconduire le service Médecine Préventive et Professionnelle du 1^{er} janvier 2012 au 1^{er} juillet 2012 par l'association Agir Ensemble pour notre Santé. Le tarif de la visite pour l'année 2012 s'élevait à 53 € par agent salarié.

Le Centre de Gestion a décidé de créer un service équivalent, par passation d'un marché, qui a retenu le 19/11/2012 l'association « Agir Ensemble Pour Notre Santé » et le Service de Santé au Travail des trois chènes. Le marché est conclu pour une durée de 3 ans

Le tarif annuel est calculé suivant une cotisation fixée à 0,3 % de la masse salariale évaluée au 31 décembre de l'année n-1.

Le coût pour 2013 s'élèverait à 428 € (142 632 € x 0,3 %) contre 424 € (53 € x 8) antérieurement.

L'adhésion à ce service par l'intermédiaire du Centre de Gestion doit être autorisée par une délibération prise d'ici le 15 mars 2013.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour adhérer à ce service par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

II) PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES A LA PROTECTION SOCIALES COMPLÉMENTAIRE DE LEURS AGENTS (MUTUELLE MUTAME)

La commune de TREVANANS participait financièrement, chaque année, à la mutuelle de ses salariés adhérents de la MUTAME du Territoire de Belfort. (2 personnes étaient concernées : DUVAL et BAVEREL).

A compter du 1^{er} -01-2013 et conformément au décret n° 2011-1474 du 8-11-2011, les employeurs territoriaux doivent délibérer sur la participation éventuelle de la commune. sur des contrats proposés solidaires.

La participation sera versée soit directement à l'agent sous forme d'un montant unitaire, soit à l'organisme qui répercute la participation intégralement en déduction de la cotisation ou de la prime due par l'agent.

Décision du Conseil : Accord pour prendre en charge 25 % de la cotisation de l'agent seul, sans conjoint.

III) DEMANDE D'ORGANISATION DE VIDE GRENIER

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur René SIGRIST, demandant à la commune l'autorisation d'organiser une fois par mois un vide-grenier sur le parking privé d'INTERMARCHE.

Après avis de la Préfecture, la commune n'a pas d'autorisation spéciale à donner sur l'organisation de vide grenier sur le domaine privé. Seuls les arrêtés de circulation seront à prendre en compte par la commune.

Compte tenu de l'imprécision de l'autorisation donnée par le particulier et des problèmes de stationnement et de circulation sur une départementale (RD25), le Maire n'est pas favorable à autoriser ces vides greniers.

Décision du Conseil : Demande refusée à l'unanimité

IV) ÉQUIPEMENT HIVERNAL

Point sur les réparations faites et à faire sur les tracteurs et la saleuse.
Une commande supplémentaire de sel a été faite.

DIVERS

1) Ouverture d'une classe à la rentrée de septembre 2013 due à l'augmentation des effectifs à l'école maternelle. Eventualité envisagée par la municipalité :

- Réouverture de l'ancienne école située 2 voie romaine : problème d'accès
- Location ou achat de module : des devis ont été demandés

2) Concernant le nouveau lotissement, demande de NEOLIA pour prendre en charge l'éclairage public, la collecte des ordures ménagères et le déneigement, par le biais d'une convention bipartite.

Vu l'insalubrité des ordures ménagères, le Maire demandera à NEOLIA l'acquisition d'une petite parcelle de terrain pour réaliser des containers enterrés. En ce qui concerne l'éclairage public, la commune règle les factures de ce service sans convention.

Le déneigement sera assuré par la commune lorsque la voirie sera réceptionnée.

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL **du 08 MARS 2013**

I) RYTHMES SCOLAIRES ANNÉE 2013/2014

Le Conseil Syndical de l'école maternelle "François DOLTO" lors de sa réunion du 27 février 2013 a décidé de reporter la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à partir de la rentrée scolaire 2014/2015, à savoir 4 jours et demi de classes.

Le Maire demande au Conseil de donner son avis sur cette décision.

Décision du Conseil : Avis favorable à l'unanimité pour reporter les nouveaux rythmes à la rentrée scolaire 2014/2015 des écoles maternelles et primaires de la commune.

II) CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION ET MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS

Le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions de Monsieur Gabriel LAITHIER, Commissaire Enquêteur, chargé d'instruire l'enquête publique unique préalable à la délivrance de l'autorisation au titre de l'article L 214-1 du code de l'environnement, à la déclaration de projet portant sur l'intérêt général de la construction d'une station d'épuration et la mise en compatibilité du POS de Trévenans.

Décision du Conseil : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conclusions du commissaire enquêteur, réaffirme sa position initiale :

- L'avis favorable au projet de construction d'une station d'épuration sur la commune de Trévenans.

A l'école de Trévenans

Au Ballon d'Alsace



Le jeudi 14 février 2013, les 3 classes de l'école de Trévenans sont parties au Ballon d'Alsace pour une promenade en raquette sous un soleil magnifique.

Nous sommes allés au Ballon d'Alsace le jeudi 14 février 2013 pour faire des raquettes et construire des igloos. Nous sommes partis en bus, le voyage était long. On a enfilé des raquettes et Nicolas nous a montré comment marcher avec des raquettes. Nous sommes partis nous promener dans la forêt.



Nous avons cherché des traces et nous avons vu des empreintes de lièvres et de renards.

Nous avons fait des glissades. Le midi, nous avons mangé. L'après-midi, nous avons fabriqué des igloos puis nous sommes rentrés.

Mathéo, Méline, Lisa et Maxime CE

Le jeudi 14 février, nous sommes allés au Ballon d'Alsace. On a fait une promenade en raquettes et on a construit des igloos. Voici les impressions de quelques-uns des CP...

J'ai aimé la glissade. (Dévan)

Je suis tombée dans la neige et ça m'a fait beaucoup rigoler. (Manon)

J'ai fait des raquettes. (Maëllys)

J'ai adoré les raquettes et les igloos. (Laure)

C'était très bien, j'ai adoré les glissades. (Adrien)

J'ai aimé construire les igloos. (Hakim)

Au Ballon d'Alsace, j'ai beaucoup aimé construire des igloos. (Clara)

J'ai aimé la glissade dans les bois. (Yohann)

J'ai aimé les igloos et les raquettes. (Léo)



Protéger Alerter Secourir

En octobre, l'infirmière du Collège de Danjoutin est venue expliquer les gestes de premiers secours aux élèves de CM.

Au mois d'octobre, l'infirmière scolaire est venue nous apprendre comment sauver des vies. Il y a 3 étapes pour sauver:

Protéger - Alerter - Secourir.

Protéger :

Il faut enlever les objets dangereux pour éviter de provoquer un autre accident et sécuriser les lieux.

Ex: Si quelqu'un s'est brûlé il faut enlever l'objet chaud pour éviter un autre accident.

Alerter :

Il faut appeler quelqu'un soit ses parents, des voisins ou les pompiers 18 ou le SAMU (au 15 ou le 112 si on est à l'étranger). Il faut dire aux pompiers comment on s'appelle, de quel numéro on appelle, l'adresse de l'accident, la rue, combien il y a de victimes, la blessure de la victime.

Surtout ne jamais raccrocher sans que les pompiers ne te le disent !

Voici un exemple de ce que je pourrais dire....

Allo je m'appelle Vassili, j'appelle de la cabine téléphonique 50 01 03 05 41, il y a une victime et il s'est fait mal à la jambe droite, il est âgé de 9 ans, nous sommes à la rue du canal à Trévenans

Secourir:

Il faut regarder si la personne a perdu connaissance ou pas. On regarde si elle respire et on la met en position latérale de sécurité. Dans les autres cas, on la soulage ou on la soigne.

Ex: Si un enfant tombe d'un arbre et qu'il se fait mal au dos, il ne faut pas qu'il bouge.

Maël CM2

Des jeux de société

Le vendredi qui précède les vacances de Noël, les maîtresses ont proposé aux élèves un après-midi un peu spécial : un après-midi jeux de société.



Nous sommes partis tous ensemble à la salle communale où des tables avaient été installées et où des mamans, des papas, des mamies, des tatas attendaient les élèves pour jouer avec nous. On a joué à *Tic-Tac-Boum, Le Lynx, L'as-tu-vu ?, Triomino, Chromino, Blokkus, Rush Hour, Poules Renards Vipères, TopWorld, Les petits chevaux, Uno etc....*

A la patinoire.....



Nous allons à la patinoire le mardi matin. Nous partons en bus et quand nous arrivons, nous mettons nos patins et nous allons sur la glace.

L'entraîneur nous fait faire des parcours en passant sous des ponts, en s'arrêtant vers des balles, en dérapant. Il nous fait aussi slalomer entre les cônes et nous fait tourner autour de quatre grands cônes. Nous sortons de la glace, nous enlevons nos patins et nous partons en bus pour rentrer à l'école.

Mathéo CE1

Notre sortie scolaire....



Le jeudi 30 mai, les élèves de l'école de Trévenans sont allés visiter les mines du Thillot.

Voici quelques impressions des élèves de la classe de CP/CE1.

Nous avons mis des casques puis on a été dans la forêt, vers une mine. Une mine, c'est creusé par l'homme, ce n'est pas une grotte.



Le monsieur nous a montré comment on enlevait le cuivre dans la mine. On utilisait des chiens de mines (des chariots).

On a mis une lampe sur la tête, un gros manteau et on a été dans la mine. Il faisait noir et c'était tout mouillé. On a vu le cuivre au plafond.

On a vu une roue énorme dans la maison de la mine. C'est pour enlever l'eau.

Sensibilisation au monde du travail

Le jeudi 17 janvier 2013, Monsieur Jean-Michel CADET, de l'association EOSIS, est venu dans la classe des CM pour les sensibiliser au monde du travail. Les élèves ont travaillé avec lui durant une matinée.

le 17 janvier, Monsieur Jean-Michel CADET est venu pour nous faire découvrir le monde du travail .La semaine d'avant il nous avait donné un questionnaire pour nous poser des questions sur le respect et sur le travail.

Ensuite, il nous a donné un cahier avec des questions. Il nous montrait des vidéos et on devait trouver les mots clés en rapport avec le respect et le travail .

On a trouvé :

honnêteté, confiance, engagement, solidarité, l'esprit d'équipe ...

Après, il nous a montré des vidéos sur une entreprise de machines pour découper les steaks hachés. Dans l'entreprise chacun a un rôle pour **accueillir, diriger, communiquer, vendre, concevoir, acheter, produire, contrôler, expédier, facturer, réparer, informatiser, payer.**

Puis, il nous a raconté une petite histoire avec les métiers qu'on avait mis dans le questionnaire qu'il nous avait donné.

Ensuite il nous a demandé ce que voulait dire les lettres suivantes :

SP : service publics ;

AG : agricole ;

I : industrielle ;

BTP : du bâtiment et des travaux publics ;

C : commerciale ;

AR : artisanale ;

S : de service



Et pour terminer la matinée on a fait un exercice avec des témoignages de personnes qui ont créé une entreprise :

-en étant au chômage,

-en étant une femme

dans un métier d'homme

-en étant handicapé,

-en étant d'origine étrangère.

Restauration scolaire et accueil périscolaire...

Ces tarifs ont été étudiés pour respecter une certaine équité et permettre à toutes les familles de profiter de la restauration scolaire sans que cela soit une charge insupportable pour le foyer.

Tarifs par Jour et par Enfant année scolaire 2012/2013

Coefficient CAF : QF1

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,29	1,19	1,08	0,88	0,67
Coût du repas	4,18	4,07	3,97	3,66	3,66

Coefficient CAF : QF2

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,39	1,29	1,19	0,98	0,77
Coût du repas	4,64	4,54	4,43	4,12	4,12

Coefficient CAF : QF3

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,55	1,44	1,34	1,13	0,93
Coût du repas	5,21	5,10	5,00	4,69	4,69

Coefficient CAF : Hors QF

	1 Enfant	2 Enfants	3 Enfants	4 Enfants	5 Enfants
Coût 1 heure	1,65	1,55	1,44	1,24	1,03
Coût du repas	5,26	5,15	5,05	4,74	4,74

Remarques : Pour l'accueil du midi, 2 heures seront comptées en plus du repas. Le soir, la 1^{ère} heure est due, puis décompte par 1/2 heure.

**Enfant extérieur à Trévenans : Accueil = 1,75 €/heure,
Repas = 5,57 €**

Pour l'année scolaire 2012/2013

*36 élèves de Trévenans ont bénéficié de ce service
2504 repas ont été servis*

INFORMATIONS MUNICIPALES

RAMASSAGE DES MONSTRES :

Un rappel est nécessaire quant à ce service que vous propose la commune.

- Lorsque vous changez un appareil tel que machine à laver, réfrigérateur, téléviseur ou tout autre appareil ménager, le fournisseur a obligation de reprendre votre ancien appareil (ceci vous est de toute façon facturé).
- Dans le cas exceptionnel où ceci n'est pas respecté, la commune met à disposition un service de ramassage des monstres les 1^{er} mardis de chaque mois, à votre demande.

Malheureusement, certains confondent ce service avec une opération de débarras avec des quantités excessives, impossible à gérer par le personnel communal. Bien souvent, celui-ci charge ces matériaux et se retrouve seul pour décharger à la déchetterie.

Dorénavant, ce service se limitera à du matériel ménager et literie.

Tout autre objet ne sera plus enlevé tel que bois, gravats, matériaux lourds... Le transport de ce genre de matériaux n'est pas de notre compétence et nous ne devons pas nous substituer aux entreprises.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS :

Ramassage les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois. S'inscrire en mairie une semaine avant. Dépose de la remorque la veille et chargement par le particulier. Une seule benne par foyer et par an.

2 périodes de ramassage ont été définies :

1^{ère} Période entre le 1^{er} mars et le 31 mai

2^{ème} période entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre

Ces services ne seront pas assurés en dehors de ces périodes.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

Ramassage les Samedis matin dans les poubelles appropriées (brune).

Si le samedi tombe un jour férié, le ramassage s'effectue le Lundi. Vérifiez que les poubelles soient bien fermées pour éviter les dispersions d'ordures par des animaux. (*Chiens et chats errants, voire même animaux sauvages, renards, fouines, corbeaux et autres*)

RAMASSAGE DES DÉCHETS RECYCLABLES :(poubelle jaune)

Ramassage les vendredis matin des semaines impaires dans les poubelles jaunes. Si Le vendredi est un jour férié, ramassage : le lendemain.

LES ÉCOPOINTS :

Seul les "verres" sont à déposer aux "écopoints" et surtout à insérer dans le conteneur pour éviter la casse aux abords et les accidents.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Dès 16 ans, faites-vous recenser dans votre mairie :

Le recensement est une démarche civique obligatoire IMPÉRATIVE pour s'inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au Bac, etc...

Si vous ne vous êtes pas fait recenser, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation.

LIVRAISON de repas à domicile aux personnes âgées :

La commune de Trévenans s'adresse à l'APASAD de Grand Charmont, pour livrer des repas à domicile aux personnes âgées.

Les repas sont confectionnés dans la cuisine du CFA de Bethoncourt pour un coût, livraison incluse, de 8,65 € / repas.

La commune participe pour 2€/repas ce qui ramène le prix, pour les personnes âgées, à 6,65 € par repas.

Les repas sont apportés "froids à réchauffer", tous les jours sauf dimanches et jours fériés qui sont livrés la veille.

Si vous souhaitez en bénéficier adressez-vous à l'APASAD de Grand Charmont : 03 81 97 33 77

S.O.S Amitié Belfort - Montbéliard :

Cette association, née en 1960, assure l'écoute 24h/24h tout au long de l'année des personnes en détresse psychologique ou morale.

Être présent face à la **solitude**, entendre des **situations difficiles** sans jamais juger ni être directif, atténuer l'**angoisse** pour éviter les gestes de **désespoir**, Tel : **03 81 98 35 35**

- Le refus de procéder à la mise en compatibilité du POS en raison de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui arrive à son terme. La modification de zonage sera pris en compte dans le PLU

Il serait souhaitable que l'enquête publique pour la modification de la zone de la station d'épuration se déroule simultanément avec l'enquête publique du PLU sous la tutelle du commissaire enquêteur nommé pour le PLU.

III) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Présentation sur vidéoprojecteur par Catherine COURTOT

Commission : Gilles, Annie, Daniel, Catherine, Maire et Adjointes

IV) INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser à Monsieur BOUHELIER, Curé et gardien de l'église de Trévenans, l'indemnité de gardiennage des églises pour l'année 2013 qui s'élève à 119,55 €.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

V) MISE A JOUR DU FONCIER FORESTIER

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Office National des Forêts qui demande à la commune de distraire du régime forestier les parcelles cédées à RFF dans le cadre de l'implantation de la LGV.

La surface à distraire est de 1 ha 09 a 86 ca et concerne les parcelles A 718, A 722, A 724, A 728, A 729 situées au lieudit « Le Fougeret ».

Décision du Conseil : Accepté à l'unanimité ; le Maire est autorisé à signer les documents correspondants. Le Conseil Municipal demande une compensation sur le domaine domaniale.

VI) DEMANDE CONFORAMA - FISCALITÉ LOCALE :

Le Maire soumet au Conseil Municipal une demande du directeur du magasin CONFORAMA sollicitant une modération fiscale dès 2013 au bénéfice de son établissement, par les moyens suivants :

1. Exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévue à l'article 1521-III du code général des impôts.
2. Réduction du montant de la TASCOTM autorisée par la loi du 30 décembre 2009.
3. Suspension de l'adoption de toute nouvelle fiscalité locale.

Le Maire souligne qu'il a transmis cette demande à la C.A.B., seul décideur pour les deux premiers points.

Décision du Conseil : Décision au budget

VII) MOTION DE SOUTIEN AU MAIRE DE VESCEMONT

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une motion de soutien en faveur de Michel GAIDOT, Maire de Vessemont, qui a fait l'objet d'un procès-verbal par l'office national de l'eau et milieux aquatiques. Cette infraction à la loi sur l'eau porte sur un remblai en zone humide de 22 ares qui aurait dû faire l'objet d'une déclaration à la DDT dès lors qu'il dépassait 10 ares, obligation ignorée de la collectivité mise en cause.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité pour soutenir Mr Michel GAIDOT en votant cette motion.

DIVERS

- 1) Courrier de l'AAPMA de Trévenans : Le débit du ruisseau subit des variations importantes à chaque intempérie ce qui provoqueraient d'une érosion anormale des rives de l'étang côté rivière : la commune leur demande un chiffrage des travaux urgents de consolidation des digues. Solution à proposer...

Résumé compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL **du 05 AVRIL 2013**

I) COMPTE DE GESTION 2012

Après examen des dossiers présentés, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2012 proposé par Monsieur FREYBURGER Jean-Pierre, Trésorier de Valdoie, se chiffrant par un excédent global de clôture de 442 348,92 €, identique au Compte Administratif 2012 établi par la commune.

II) COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Après s'être fait présenter toutes les pièces nécessaires par Mr GAUTHIER Jacques, doyen des membres présents, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2012 qui se solde par un excédent global de clôture de 442 348,92 € et qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	545 926,03 €
Recettes de fonctionnement :	1 338 996,59 € dont 678 972,20 € d'excédent 2011 reporté
➤ Excédent de fonctionnement	793 070,56 €
Dépenses d'investissement :	895 743,39 €
Recettes d'investissement	545 021,75 € dont 201 717,40 € d'excédent 2011 reporté
➤ Déficit d'investissement	350 721,64 €

III) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Après exposé du Maire et afin de déterminer le produit assuré des taxes locales de l'année 2013, l'Assemblée Municipale décide, à la majorité, d'augmenter les taux de 2 % .

- Taxe d'habitation 7,44 %
- Taxe Foncière (bâti) 7,44 %
- Taxe Foncière (non bâti) 50,15 %

Le produit fiscal attendu pour ces trois taxes s'élève à 231 893 € ;

IV) BUDGET PRIMITIF 2013 (voir répartitions page 27 à 30)

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2013 préparé par la Commission des Finances du 28/03/2013.

Fonctionnement

Dépenses : 1 067 267,92 € dont 514 602,92 € seront transférés à la section d'investissement

Recettes : 1 067 267,92 € dont 442 348,92 € d'excédent 2012 reporté

Investissement

Dépenses : 1 380 250,28 € dont 350 721,64 € de déficit 2012 reporté

Recettes : 1 380 250,28 € dont 514 602,92 € de virement de la section de fonctionnement

Les principaux travaux d'investissement prévus cette année, sont la phase 3 des travaux d'aménagement du cœur du village, les travaux de réfection de voirie communale, les travaux liés à l'ouverture de la 6^{ème} classe de maternelle sur Trévenans, la réalisation de conteneurs enterrés, l'amélioration de l'image des entrées du village.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

V) TRAVAUX 2013

Réfection partielle revêtement Voie Romaine, démolition abri-bus et réfection partielle Rue de la Croze, 3^{ème} tranche Cœur de Village.

VI) SUBVENTIONS 2013

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'année 2012, il a été versé aux associations 13 632 € de subventions dont 6 325 € au CCAS de la commune.

Associations diverses = 5 337 € + Mutame = 430 € + Les Francas = 1 540 €

Décision du Conseil : Reconduit les mêmes subventions.

VII) ACHAT DE TERRAINS

Reprendre la délibération 51/2012 concernant l'achat de terrains Brunner et rectifier la parcelle cadastrée section D parcelle 107.

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

VIII) DEMANDE DÉROGATION CIRCULATION

POUR LIVRAISON GAZ

La Sté LOGIGAZ demande l'utilisation des voies communales pour effectuer des livraisons.

Décision du Conseil : Refus à l'unanimité

IX) AVENANT FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

RIVERAINES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant concernant le fonds d'aide aux communes riveraines afin de percevoir le solde destiné aux travaux du cœur de village phase 3.

X) COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CAB

Modification de la représentation suite à l'entrée des communes de Buc, Banvillars et Urcerey. Trévenans conserve 2 titulaires et 1 suppléant

Décision du Conseil : Accord à l'unanimité

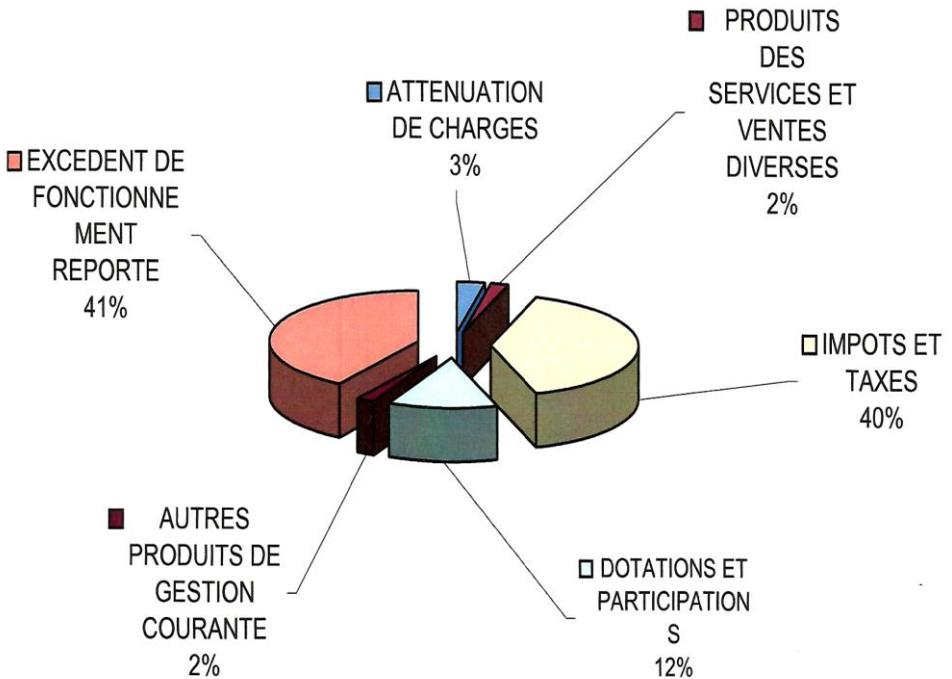
XI) PLU

Le Conseil Municipal décide de poursuivre la procédure d'élaboration du PLU. Les corrections seront notifiées lors de l'enquête publique qui aura lieu du 02 mai 2013 au 10 juin 2013.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013

Fonctionnement

Recettes



■ ATTENUATION DE CHARGES

■ PRODUITS DES SERVICES ET VENTES DIVERSES

□ IMPOTS ET TAXES :

Contributions directes, Attribution de compensation - CAB, Taxe droit mutation ou publicité foncière, Versement GIR, Taxe sur les pylones électriques, etc.,,

□ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS :

Dotations forfaitaire, Etat - Compensation TH, TF, Dotation solidarité rurale, etc.,,

■ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :

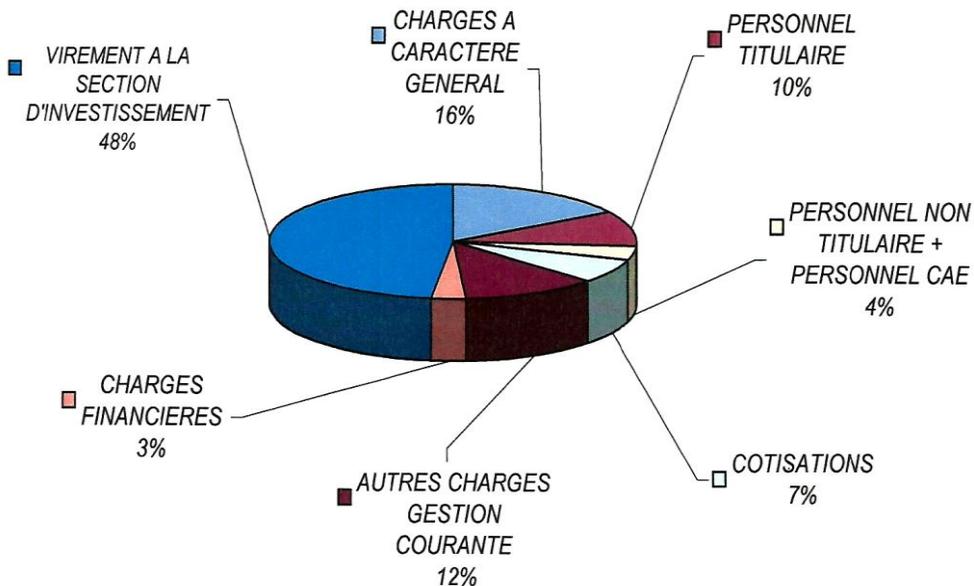
Revenus des immeubles

■ EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013

Fonctionnement

Dépenses



■ CHARGES A CARACTERE GENERAL :

Electricité, Primes d'assurances, Location photocopieurs, Chauffage, Entretien tracteur, éclairage public...

■ PERSONNEL TITULAIRE

□ PERSONNEL NON TITULAIRE + PERSONNEL CAE

□ COTISATIONS

■ AUTRES CHARGES GESTION COURANTE :

Maternelles, Indemnités élus, Subventions, etc.,,

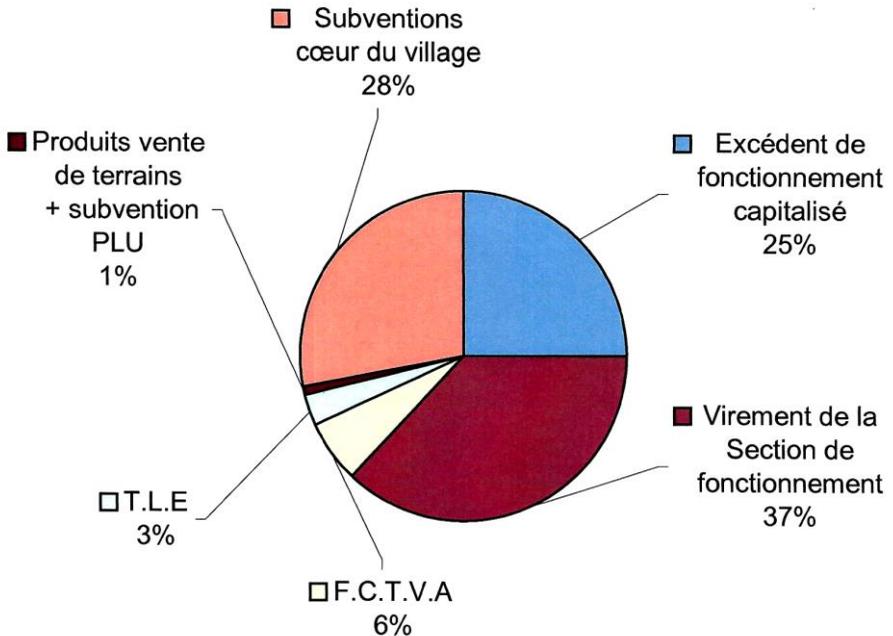
■ CHARGES FINANCIERES

■ VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013

Investissement

Recettes

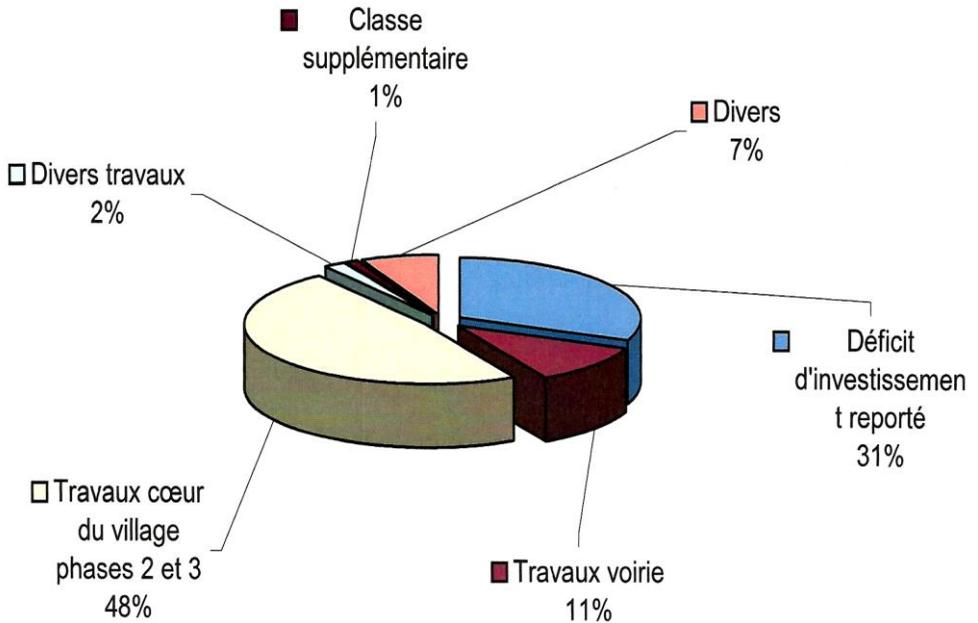


- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Virement de la Section de fonctionnement
- F.C.T.V.A (Récupération TVA des travaux 2011)
- T.L.E (taxe urbanisme)
- Produits vente de terrains + subvention PLU
- Subventions cœur du village (DETR + Conseil Général + FNADT + Parlementaire) + emprunt

BUDGET PRÉVISIONNEL 2013

Investissement

Dépenses



■ Déficit d'investissement reporté :
Remboursement amortissement emprunts, Frais élaboration PLU, etc,,

■ Travaux voirie :
Conteneurs enterrés, Autres installations matériels, etc,,

□ Travaux cœur du village phases 2 et 3
Enfouissement réseaux secs, achat terrains Bouillard

□ Divers travaux : Amélioration de l'image des entrées du village, etc...

■ Classe supplémentaire

■ Divers

Sports loisirs TRÉVENANS Section "MARCHE"

Du 4 au 8 Mai 2013, séjour annuel en Haute Savoie...

25 marcheurs de la section ont élu domicile au centre du SALVAGNY à "Six Fer à Cheval", village de Haute Savoie proche de Samoëns, qui offre de magnifiques possibilités de randonnées..

Une équipe bien souriante avec le soleil ce jour là...



*Des randos, bien sûr, avec beaucoup de bonne humeur...
et une visite de l'écomusée très appréciée...*

Des soirées animées : Jeux, soirée dansante, etc... Une restauration typique de qualité, la fondue bien sûr, et la petite goutte d'antigel pour éviter les ronflements la nuit... (avec modération)

Une organisation parfaite... Un grand MERCI à Fernand.

Retour par le Jura et le Haut Doubs avec, là aussi, des paysages splendides malgré la météo pas toujours sympa.

Notez la date de notre marche gourmande le 29 septembre 2013.

Venez nous rejoindre pour les prochaines sorties

Contact : Fernand TOURNOUX : 03 84 27 23 93 ou 06 83 25 71 79.

Sports loisirs TRÉVENANS Section "CYCLISME"

La saison a débuté le 10 mars avec une météo médiocre, car nous n'avons pas été gâtés par le temps cette année.

Nous étions 24 cyclistes le 14 avril, le seul jour où le ciel bleu et une température agréable étaient au rendez-vous.



Les 4, 5 et 6 juin, 7 cyclistes sont partis à Tendon dans les Vosges sur 3 jours. Comme nous n'avons pas beaucoup de kms depuis la reprise, vu la pluie (1100kms), les cols étaient redoutés.

Une autre sortie est prévue les 27-28-29 août en Alsace à Albéville avec 21 participants.

On espère une amélioration météo et un soleil au beau fixe ???

La section "cyclisme" regroupe actuellement 32 membres qui participent assidûment aux sorties.

Pour INFORMATION : Les sorties hebdomadaires ont lieu le dimanche matin à 8 h 30 et le mercredi à 13 h 30. Départ devant la mairie.

Les personnes qui désirent se joindre à nous peuvent contacter Gilbert RABOLT au 03-84-29-46-71.

ARMÉE DE TERRE << sengager.fr >>

Chaque année, l'armée de terre recrute environ 10 000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac +5, de 17ans et demi à 29 ans, et propose des postes dans 400 spécialités différentes.

La durée des contrats varie de 1 à 5 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées

Hôtel du gouverneur- Place de l'Arsenal 90000 Belfort

Tel : 03 84 98 43 08 cirfa.belfort@terre-net.defense.gouv.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.



Avis : L'Armée envisage d'ouvrir à nouveau le fort de Roppe à l'occasion des journées européennes du Patrimoine, les 14 et 15 septembre prochain.

Les guides sur lesquels nous avons pu compter auparavant n'étant pas tous disponibles à cette occasion, l'armée recherche des volontaires, passionnés d'histoire, qui voudraient bien assurer bénévolement des visites après avoir reçu une formation.

Téléphoner au 03 84 98 43 06

Informations diverses

DIVAGATIONS DES ANIMAUX

Il est rappelé aux habitants que selon l'article 213 du Code Rural, les Maires doivent prendre toute disposition pour empêcher la divagation des chiens et chats. En cas de mise en fourrière, cela coûte cher au propriétaire pour récupérer l'animal.

RÉGLEMENTATION : Nous rappelons 2 articles de l'arrêté préfectoral qui réglementent l'utilisation des machines bruyantes et l'attitude des possesseurs d'animaux.

Nous faisons appel au civisme de chacun pour que ces articles soient respectés.

Article 4 - Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Article 5-Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE: (à utiliser sans modération)

La déchetterie de Châtenois les Forges est ouverte aux habitants de Trévenans et permet le tri et l'évacuation de tous les encombrants.

	Été (du 15/04 au 14/10)		Hiver (du 15/10 au 14/04)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Mercredi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Jeudi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Vendredi	9H30 à 12h	13h30 à 18h	9H30 à 12h	13h30 à 17h
Samedi	De 9h00 à 18h00		9H00 à 12h	13h30 à 17h
Dimanche	Fermé		Fermé	

Pose de la première pierre de l'HÔPITAL à TRÉVENANS le 31 mai 2013



Accueil des deux Ministres et des Président et Vice-Président du comité de surveillance de l'hôpital BELFORT MONTBÉLIARD



Pose de la première pierre par la Ministre de la santé